

Bern/Lausanne/Zürich/Yverdon-les-bains, jeudi 17 avril 2008

## Tests de dépistage des drogues à l'école: la position des professionnels

*La tentation de recourir à des tests de dépistage pour régler les problèmes de drogues dans l'institution scolaire refait surface. Une utilisation inadaptée de ces tests comporte un risque important d'aggravation de la situation des personnes concernées. Contrairement à l'apparence, de telles mesures ne peuvent pas répondre de manière efficace au problème préoccupant de la consommation de substances durant la scolarité. Les professionnels de la santé actifs dans le champ des addictions prennent donc vigoureusement position contre le recours aux tests de dépistage en milieu scolaire, et dénoncent les moyens insuffisants alloués aux professionnels de la santé intervenant à l'école.*

### Etat de la question

La dernière décennie a été marquée par une augmentation significative de la consommation de cannabis chez les mineurs. Cette situation est particulièrement inquiétante en milieu scolaire où la consommation de produits nuit gravement à la mission éducative de l'école. Bien que la situation semble s'améliorer aujourd'hui (en 2006, 34% des garçons de 15 ans ont déclaré en avoir déjà consommé au moins une fois, contre 46% en 2002), on évoque épisodiquement l'idée du recours aux tests de dépistage (salive, urine) pour faire face à ce problème. Les professionnels des addictions, vivement préoccupés par les consommations en milieu scolaire, rejettent cependant de telles mesures car ils les estiment contre-productives et privilégient d'autres modes d'intervention plus adaptés. Le repérage précoce des jeunes en situation de risque peut et doit être fait à l'école par la voie d'indices comme les dysfonctionnements scolaires, les manquements, les attitudes de démotivation, et non sur des aspects physiologiques. En entrant en dialogue avec le jeune sur les préoccupations légitimes de l'enseignant-e, il importe d'éviter les situations ambiguës et humiliantes, liées au climat de suspicion créé par un test.

Les tests de dépistage (urine ou salive) sont séduisants car ils sont simples d'utilisation et donnent une preuve relative de l'existence d'une consommation. Mais cette preuve dépend de la fiabilité des tests et, surtout, elle ne dit rien de la fréquence et de la quantité de la consommation, de l'état de dépendance, de l'état psychologique, et des ressources sociales et médicales dont dispose la jeune personne concernée. Face à la complexité de chaque situation individuelle, il incombe aux professionnels du domaine de rappeler au monde politique et social quelques connaissances de base au sujet de la prévention et de la promotion de la santé dans le cadre de l'environnement scolaire.

## **Pourquoi ces tests sont-ils contre-productifs?**

1. Les jeunes qui font un usage problématique des substances psychotropes et en consomment en milieu scolaire dénotent souvent une plus grande fragilité, qui s'explique en partie en raison des conditions cadres dans lesquelles ils vivent. L'école a assurément un rôle à jouer dans ces situations, mais elle doit le faire avec le mandat éducatif qui est le sien, et ne pas se substituer aux institutions judiciaires qui sont déjà actives dans le domaine du contrôle. En effet, si l'école se positionne comme instance répressive pour les jeunes en difficulté, elle laisse un vide sur son rôle éducatif qui est pourtant central. Or, il est illusoire de pouvoir se positionner sur ces deux domaines en même temps.
2. L'instauration de tests appelle implicitement ou explicitement à l'idée de sanctions en cas de résultats positifs. Alors qu'un dialogue constructif doit prendre place entre les professionnels de l'éducation et le jeune, par exemple pour faire appel à des solutions thérapeutiques, la peur de la sanction inhibe la demande d'aide et génère une situation d'impasse relationnelle qui peut se révéler gravement dommageable pour le jeune concerné.
3. Rappelons que les drogues illégales restent interdites en Suisse et que la consommation de cannabis est sanctionnée. En 2006, 72% des dénonciations pour infractions à la LStup concernaient le cannabis, soit plus de 30'000 dénonciations (chiffre stable sur les dix dernières années). C'est dans ce contexte répressif que la consommation de cannabis a explosé en Suisse, mais c'est également dans le même contexte qu'on a constaté une baisse de la consommation chez les jeunes ces dernières années. On comprend dès lors que c'est le contexte global de la société qui influe sur les consommations et non la seule application d'interdits.
4. L'utilisation de tests pose de multiples questions: qui décide de faire un test et sur quelles bases? Avec quelle légitimité juridique (notamment sur le plan du droit constitutionnel et d'un certain nombre de textes internationaux ratifiés par notre pays)? Existera-t-il des voies de recours? Qui va payer ces tests? Enfin, se pose la question de l'usage des résultats. Que faire des personnes dépistées? Que faire en cas de récurrence? Un renvoi de l'école, par exemple, ne peut que nuire à un jeune consommateur, déjà dans une période de doute que révèle sa consommation. La situation risque de se péjorer sérieusement, ce qui renvoie le problème à plus tard. Cependant, il est attesté que les programmes thérapeutiques sont d'autant plus efficaces que leur mise en œuvre est précoce.

## **En conclusion**

L'école offre un contexte éducatif favorable à l'accompagnement de jeunes. Lui confier en parallèle l'application de mesures de type répressif ne peut que nuire à cette première fonction éducative, essentielle dans l'accompagnement de jeunes en difficulté.

Les organisations signataires recommandent de rejeter les tests de dépistage urinaires ou salivaires en milieu scolaire. Aux professionnels à qui il serait demandé de mettre en place des mesures de cet ordre, il est recommandé la plus grande réserve et la prise en considération des éléments précités. Les organisations signataires attirent également l'attention des familles qui seraient tentées d'appliquer de telles mesures avec leurs enfants (par exemple au moyen de kits commercialisés via Internet). En cas de doute persistant sur la capacité de l'élève à suivre les cours, une consultation avec le réseau socio-sanitaire doit avoir lieu (médecin, infirmière scolaire, spécialistes des dépendances).

Contact :

Jean-Félix Savary, [jf.savary@grea.ch](mailto:jf.savary@grea.ch), 079 345 73 19